

DECISION

N°2026/256/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant que, dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, la ville prête du matériel scénique du théâtre du château à l'association **La Vague**,

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention est signée avec l'association **La Vague** - maison des associations, 1 rue du 11 novembre 1918 - 80460 AULT, pour le prêt gratuit de praticables scéniques appartenant au théâtre du château.

Article 2 : La mise à disposition aura lieu pour toute la journée du 22 août 2026.

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le onze août deux mille vingt-six

Robin Devogelaere
Maire de la Ville d'Eu,
Conseil régional

